Informations de base

2011/2104(IMM) IMM - Immunité des députés	Procédure terminée
Demande de levée de l'immunité parlementaire de Hans-Peter Martin **Subject** 8.40.01.03 Immunité des députés	

Acteurs principaux

	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
Parlement européen	JURI Affaires juridiques	ZWIEFKA Tadeusz (PPE)	24/05/2011

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
11/07/2011	Vote en commission		Résumé
14/07/2011	Dépôt du rapport de la commission	A7-0267/2011	
13/09/2011	Décision du Parlement	T7-0343/2011	Résumé
13/09/2011	Résultat du vote au parlement		
13/09/2011	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2011/2104(IMM)
Type de procédure	IMM - Immunité des députés
Sous-type de procédure	Levée d'immunité
Base juridique	Règlement du Parlement EP 6
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	JURI/7/06047

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé

Rapport déposé de la commission, lecture unique		A7-0267/2011	14/07/2011	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0343/2011	13/09/2011	Résumé

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Demande de levée de l'immunité parlementaire de Hans-Peter Martin

2011/2104(IMM) - 13/09/2011 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé de lever l'immunité de Hans-Peter **MARTIN** (NI, AT).

La demande de levée de l'immunité de M. Martin émane du ministère public de Vienne afin de permettre aux autorités autrichiennes de mener une enquête sur une affaire de détournement de fonds destinés au financement illicite d'un parti politique autrichien, d'engager des poursuites à l'encontre du député, de requérir la perquisition de son domicile ou de ses bureaux, de saisir des documents et d'engager une procédure pénale devant les organes judiciaires compétents.

Selon les allégations de financement illicite, des fonds publics auraient servi à financer des dépenses privées et à payer des factures indues. En conséquence, le Parlement décide de lever l'immunité de Hans-Peter Martin.